



*Fondé le 18 avril 1901  
Reconnu d'utilité publique*

**CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES**

## **La Cour Européenne des droits de l'Homme refuse la reconnaissance de « la filiation d'intention » pour les enfants nés par GPA**

Le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF) est un opposant déterminé à la gestation pour autrui (GPA), qui entraîne une marchandisation du corps humain, un asservissement de la femme et une intolérable remise en cause des droits de l'enfant au profit d'un « droit à l'enfant » sans limite physique, scientifique, juridique ou morale !

Le CNFF salue donc la décision du 18 mai 2021 de la Cour Européenne des droits de l'Homme qui s'oppose à la reconnaissance de la « filiation d'intention » dans le cadre de la GPA., qu'il considère comme non conciliable avec « l'intérêt supérieur de l'enfant » et considère que la GPA pose des questions éthiques.

Il s'agit là d'un premier coup d'arrêt très important à la légalisation de la GPA en Europe.

Le CNFF souhaite que cette décision mette un terme à la démarche de certains parlementaires qui souhaitent profiter de l'examen de la loi bioéthique au Parlement français pour y inscrire la reconnaissance de la filiation d'intention pour les GPA réalisées hors de France, ce qui serait un premier pas vers la reconnaissance légale de la GPA dans notre pays.